

pass covid-19 sanitaire

Pass covid-19
Vaccina

Où est-il exigé et pour qui ?

12 à 15 ans inclus

- •Événements culturels et festifs
- Établissements recevant du public (cinémas, théâtres, musées, compétitions sportives...)

12 ans et plus

Hôpitaux, cliniques, Ehpad et maisons de retraite (patients, accompagnants et visiteurs)*.

*Sauf situation d'urgence.

16 ans et plus

- Événements culturels et festifs
- Dans les établissements recevant du public (cinémas, théâtres, bars, restaurants, discothèques...)

Quelles sont les preuves acceptées?

- Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet
- Certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois
- •Certificat de test négatif de moins de 24h
- Certificat de contre-indication à la vaccination

- Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet
- Certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois
- Certificat de contre-indication
 à la vaccination

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h est possible jusqu'au 15/02 pour les personnes ayant reçu leur jère dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur <u>p</u>ème dose.

Téléchargez l'application TousAntiCovid



